

MoëzeInfos



ÉTÉ 2025

Edito

Madame, Monsieur, Cher(e) Moëzien(ne),

Déjà onze ans que j'ai l'honneur d'être le maire de notre commune, je ne les ai pas vus passer. Onze années bien remplies pour transformer, améliorer le village avec le soutien sans faille de mes deux conseils municipaux tout en gérant sagement ses budgets et garder une taxe foncière sur le bâti la plus basse du secteur. Onze années palpitantes, surprenantes, riches en émotions et en impondérables. Onze années pendant lesquelles nous avons dû, avec nos petits moyens techniques et financiers, faire grandir Moëze, la faire évoluer, l'adapter à sa population et à ses exigences.

Durant cette période, il s'en est passé des événements que cela soit sur **le plan local, national, international** mais portés par notre optimisme, nous avons dû faire **avec et avancer, sans renoncer**.

Alors que s'est-il passé durant ces onze années ? Je ne vais pas tout énumérer, cela prendrait trop de place mais j'insisterai sur quelques points importants que vous retrouverez plus loin en image.

Beaucoup de petits et grands travaux ont été réalisés ou lancés durant ces mandats. Certains sont visibles, d'autres moins et pourtant tous sont importants pour moderniser et adapter nos documents administratifs, nos équipements, bâtiments, réseaux et espaces publics.

Je sais qu'une très large majorité des habitants se rend compte de ces améliorations qui induisent une plus-value apportée à leur bien ; de leur cadre de vie amélioré et embelli dans une commune qui aura rénové tous les équipements et espaces publics alentours : **école, cantine et la garderie périscolaire aux normes, les traversées du village avec les réfections des voiries principales et secondaires, la restauration de l'église et de la sacristie, la création de la boulangerie, de l'agence postale, de toilettes publiques sans oublier le cabinet infirmier, un city stade, la salle polyvalente sportive consolidée, en conformité réglementaire et embellie.**

Voilà pour les actions visibles mais comme vous vous en doutez avant l'émergence des projets, il y a un énorme travail en amont à fournir, des démarches par notre secrétaire de mairie que je remercie ici pour ses compétences et son dévouement.

Oui, beaucoup a été fait et ce n'est pas fini.

Certes ces mandats n'ont pas été sans difficultés, sans sacrifices.

Être élu, c'est un engagement, très exigeant, c'est répondre aux nombreuses sollicitations en tout genre, porter en soi le sens de l'intérêt général et des projets pour l'amélioration de la commune ; c'est donner de sa personne, de son temps sans compter, au détriment d'une vie personnelle mais aussi professionnelle.

Cette fonction d'élu demande aujourd'hui une disponibilité conséquente : on ne travaille plus seulement pour la commune mais également pour la Communauté d'agglomération afin de participer pleinement aux projets du territoire de la CARO.

Lorsqu'on est maire, **on est porté par cette foi, celle de l'élu qui croit en ce qu'il fait et qui veut participer à l'amélioration de la vie en société.** On a cette envie de satisfaire et de proposer à sa population des services et des infrastructures adaptés et améliorés. Mon équipe et moi-même recevons régulièrement des félicitations d'administrés pour le travail accompli et des encouragements à continuer. Qu'ils en soient ici remerciés.

Bonne lecture et bel été,

M. Didier PORTRON, Maire de MOËZE



SALLE POLYVALENTE SPORTIVE

FIN DES TRAVAUX

Pour rappel : la salle polyvalente sportive est l'unique lieu de rassemblement pour nos réunions de plus de 20 personnes, les activités sportives et autres festivités. Pour respecter l'agenda de mises en conformité des bâtiments publics et éviter la fermeture définitive de la salle, nous avons dû entreprendre **des travaux obligatoires**.

Après 1 an de travaux, la salle polyvalente sportive réhabilitée a repris une vie active dès cette année 2025 et ce, à la grande satisfaction des usagers, habituels ou non.

Les travaux, commencés en février 2024, se sont achevés en début d'année. Néanmoins, quelques finitions sont à poursuivre en interne par les employés et les conseillers ainsi que par certaines entreprises.

Vous l'aurez compris, notre objectif était donc de conserver ce patrimoine communal d'une superficie unique aux alentours ; de le rendre polyvalent afin d'offrir aux habitants et aux associations un lieu mieux équipé, sécurisé et pouvant accueillir en même temps plusieurs activités, un lieu pour recevoir dignement ses invités, se réunir en toute quiétude, ou encore dans le cadre du Plan de sauvegarde communal, se mettre à l'abri en cas de situation urgente.

Pour cela, nous avons dû entreprendre **des travaux obligatoires et conséquents (Cf. à l'article du journal été 2024)**.

Grâce à ces travaux, le bâtiment est passé de la catégorie X (usage sportif) à la catégorie L (salle polyvalente sportive) pouvant accueillir environ 960 personnes et permettant légalement toutes



AVANT

ACHATS DE FOURNITURES ET PETITS ÉQUIPEMENTS

En plus des trois vitrines réfrigérées déjà acquises, la salle polyvalente s'est équipée de 20 nouvelles tables plastiques pliables (245cm x 76cm) avec chariot de rangement pour un montant de 2 455,92 € TTC.

D'autres accessoires pour les sanitaires (distributeurs à savon, essuies mains papiers, poubelles, miroirs, etc.) sont maintenant présents. Il est prévu dans les mois à venir de mettre d'autres équipements à disposition.

Rappel : La salle annexe ne dispose pas de cuisine. Il n'est pas possible de cuisiner à l'intérieur du bâtiment.

sortes d'activités notamment festives ce qui n'était pas le cas par le passé.

Il faut souligner que la réhabilitation de cette salle s'intègre dans une véritable démarche d'aménagement du site engagée depuis 2014 avec la création du City stade et du terrain de pétanque **permettant plusieurs activités intergénérationnelles, chères à nos ambitions** et se poursuivra, comme déjà annoncé, par la création d'un parking sur le grand terrain voisin acquis par la collectivité il y a deux ans.

Le coût final des travaux de mise en conformité et d'embellissement s'élève à 708 248,07 € HT en dessous du montant estimatif suite notamment à l'abandon provisoire de la réfection du sol.

Cette somme conséquente à l'échelle de notre collectivité a bénéficié de partenariats financiers (76% de subventions). Les remerciements aux financeurs de ce projet iront donc :

- à l'Etat qui nous a attribué la somme de 212 474 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mais également une subvention à hauteur de 141 650 € au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).
- au Département qui nous a soutenus à hauteur de 177 062 €.
- à la CARO dans le cadre de son fonds de concours pour les travaux d'accessibilité à hauteur de 4 207 €.



APRÈS

MISE SOUS ALARME DU BÂTIMENT ET INSTALLATION DE LA VIDÉO-PROTECTION AUX ALENTOURS DU BÂTIMENT

Par le passé, la salle polyvalente a vécu des tentatives de cambriolage et des actes de vandalisme. Le city stade et le terrain de pétanque voisins ont également subi des dégradations de la part de quelques individus peu respectueux des biens de la collectivité mis à disposition.

A court terme, il est prévu d'équiper la salle polyvalente de différents matériels permettant des réunions, conférences et d'autres manifestations.

C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé de mettre sous alarme l'ensemble du bâtiment et d'installer des caméras extérieures de part et d'autre du bâtiment.

Coût : 141 euros HT par mois

REMISE À DISPOSITION ET/OU EN LOCATION

Le bâtiment, constitué de deux parties distinctes, est dorénavant mis à disposition sous certaines conditions.

Il est donc possible de louer séparément les espaces (salle annexe seule, la grande salle seule ou l'ensemble du complexe). Nous vous invitons à retrouver les termes des conventions d'utilisations et les tarifs en consultant le site internet de la commune (moeze.fr) ou en vous rendant en mairie.

Quelques précisions : La salle est disponible à titre gratuit pour les associations communales (selon le respect de certaines conditions : assurance, dépôt de chèques de garantie, etc...).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des tarifs actuellement en vigueur :

	SALLE ANNEXE	GRANDE SALLE	SALLE ANNEXE ET GRANDE SALLE
Associations communales	Gratuit		
Forfait 4 h	90 €	-	-
Résidents (1 jour)	165 €	200 €	315 €
Résidents (2 jours)	230 €	300 €	430 €
Non-résidents et associations hors commune (1 jour)	265 €	400 €	615 €
Non-résidents et associations hors communes (2 jours)	330 €	500 €	730 €
Caution dégradation	500 €		
Caution ménage (mal ou non fait)	100 €	200 €	
Option : Coffret électrique scène grande salle	-	50 € / jour	

Rappel des capacités d'accueil (sans estrade ni scène) :

Salle annexe : 95 personnes debout ou 70 personnes assises.

Grande salle : 863 personnes debout ou 575 personnes assises.

PRÊT DE MATÉRIEL

Pour les habitants souhaitant organiser chez eux des rassemblements, nous avons, depuis 2014, mis à disposition gratuitement quelques modestes équipements mais qui s'avèrent être très utiles. Ci-dessous les tarifs et les conditions :

	Tarifs Habitants de la commune	Tarifs Habitants hors commune	Associations communales ou de communes limitrophes
Chaise plastique	Gratuit sous condition que le demandeur vienne chercher le matériel	0.50 €	Gratuit sous condition que le demandeur vienne chercher le matériel
Tréteau		0.30 €	
Plateau bois		2 €	
Dépôt de garantie	5 € par chaise et 10 € par table complète	5 € par chaise et 10 € par table complète	5 € par chaise et 10 € par table complète

BILAN DU RADAR PÉDAGOGIQUE

Ayant fait l'acquisition d'un premier radar pédagogique en 2024, la collectivité est en mesure de vous communiquer les premières analyses des statistiques recueillies, précédemment exposées lors des réunions de quartier.

Cet appareil de sensibilisation mobile et autonome a été et sera placé sur les voies les plus fréquentées à savoir l'avenue du Général de Gaulle, les rues Maréchal Leclerc, de la Rochelle, du Breuil et de Montifaut. Cet équipement est en capacité de relever les vitesses aussi bien pour les véhicules entrants que sortants, en précisant les jours et les heures de passage. Données importantes pour bien comprendre le trafic (le nombre de véhicules/jour) et le comportement des conducteurs. Selon les infractions constatées, les informations recueillies peuvent être transmises à la gendarmerie afin qu'elle exerce des contrôles.

Après ces quelques mois d'utilisation, nous constatons que la très grande majorité des véhicules respecte la limitation de vitesse inférieure ou égale à 30 km/h. Très globalement plus de 99 % des véhicules sont en dessous des 50 km/h, surtout pour les usagers entrants c'est-à-dire ceux qui s'aperçoivent de leur vitesse sur l'écran lumineux clignotant. L'objectif souhaité par la collectivité est donc atteint bien qu'il soit toujours possible d'observer encore des excès intolérables de quelques conducteurs aussi irresponsables qu'égoïstes.

Néanmoins, les infractions sont un peu plus élevées tout en restant très marginales pour les véhicules sortants (ne voyant pas l'écran du radar).

MISE SOUS ALARME « INCENDIE » DU GROUPE SCOLAIRE PAR UN DISPOSITIF RADIO (VOIR PHOTO PAGE 19)

Toujours soucieuse d'améliorer la sécurité au sein de ses bâtiments, la municipalité a décidé d'installer un système d'alerte incendie relié par radio dans le groupe scolaire permettant ainsi à l'ensemble des 3 salles de classe, du réfectoire et de la garderie périscolaire d'être alertés ou de donner l'alerte.

Le remplacement de l'ancien dispositif par ce nouvel équipement beaucoup plus audible facilitera la réactivité de l'ensemble du personnel se trouvant dans les différents bâtiments.

De plus, un plan d'évacuation et un plan d'intervention muraux viennent maintenant compléter ce dispositif de sécurité et d'évacuation.

Coût total : 2 502,96 TTC

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PAR EAU 17, SYNDICAT DES EAUX

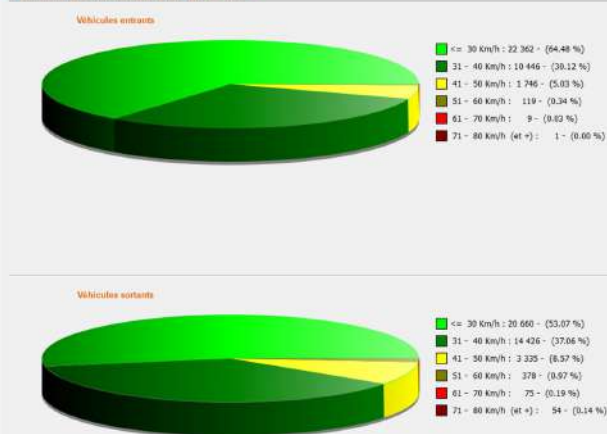
Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement (environ 700 mètres) des rues de la Carrée, Adolphe Pommer et Jean Bertheau, débutés en octobre 2024, ont duré un peu plus longtemps que prévu, retardés par des intempéries.

Dorénavant, ces nouvelles canalisations évitent les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement qui, par le passé, mettaient en surcharge la pompe d'évacuation. Des contrôles pour rechercher les branchements illicites des eaux de pluie à l'assainissement se sont déroulés en décembre dernier. Les propriétaires en faute devront se conformer à la réglementation. Cette opération de renouvellement est une première étape.

Une autre intervention d'EAU 17 sur notre réseau est prochainement prévue rue des Fleurs.

Résultat rue Maréchal Leclerc période du 14/12/2024 au 10/06/2025

Répartition des véhicules par tranche de vitesse



Bien qu'équipée de deux plateaux surélevés, de chicanes, la rue Maréchal Leclerc enregistre un pourcentage un peu plus important d'excès de vitesse que l'avenue principale, ce qui laisse supposer qu'une minorité des habitués, des résidents, est moins respectueuse des limitations.

Sur les 35 000 véhicules observés sur une période de 7 mois, 10 ont dépassé les 60 km/h en entrant dans le village et 129 n'ont pas respecté la limitation en traversant de la rue en sortant. Cette donnée a été transmise à la gendarmerie.

CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS SUPPLÉMENTAIRE

Pour le transport scolaire, la commune dispose actuellement de deux arrêts (un au milieu de la rue du Maréchal Leclerc, l'autre devant l'entrée de l'école maternelle en face de la mairie).

Cependant, avec l'évolution démographique du village et la présence de jeunes scolarisés dans le hameau du Vergon, le service Mobilité de la CARO, à la demande de la municipalité, a créé un nouvel arrêt au lieu-dit la Pierre Levée (à la sortie du village direction Saint Froult). Les jeunes usagers seront ainsi pris en charge plus près de chez eux en empruntant un itinéraire plus sécurisé et beaucoup moins long. Les travaux de terrassement et d'empierrement ont été réalisés en juin dernier par la commune. Les poteaux d'arrêt, l'éclairage et les marquages au sol se feront très prochainement avec la participation de la CARO.

Précision : Depuis la rentrée de septembre 2024, le transport scolaire a été très amélioré grâce à l'augmentation du nombre d'allers et retours pour les collégiens et lycéens. Pour nos jeunes, la carte de transport scolaire R'Bus donne droit gratuitement au service de transport à la demande (TAD) les mercredis après-midis, les samedis et les vacances scolaires. Les autres usagers peuvent également bénéficier du TAD pour 2 euros le trajet et selon certaines conditions que vous pouvez découvrir en appelant la boutique R'bus au 05 46 99 22 68 ou sur le site rbus-transport ou sur l'application MyMobi

POSE DE MIROIRS, DE DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS DEVANT LES ZONES DE STATIONNEMENT, REMPLACEMENT DE BARRIÈRES ET DE POTELETS ET MARQUAGE AU SOL

Plusieurs petits équipements de voirie ont été renouvelés ou installés pour plus de sécurité des usagers :

Miroirs de circulation :

Pour faciliter la circulation et surtout plus de sécurité, deux miroirs de circulation ont été installés. Le premier en face de la rue de La Rochelle à l'intersection avec l'avenue du Général de Gaulle pour observer les véhicules venant de Soubise. Le deuxième se trouve en face de la rue de la Libération garantissant ainsi aux riverains une sortie de leur voie sans risque.

« œil-de-chat » dispositif réfléchissant :

Les zones de stationnement en pleine voie de l'avenue du Général de Gaulle sont maintenant équipées par de petits dispositifs réfléchissant la lumière des phares permettant un signalement nocturne.

Les 2 potelets et les 6 barrières détériorés empêchant le stationnement des véhicules sur les trottoirs ont été remplacés sur l'avenue du Général de Gaulle et la rue Maréchal Leclerc.

RECENSEMENT POPULATION

Le recensement de la population s'est déroulé **du 16 janvier au 15 février 2025**.

317 foyers dont 272 résidences principales ont été recensés soit **614 personnes domiciliées sur notre commune**.

Pour rappel, seules les personnes domiciliées en permanence sont recensées. Les résidences secondaires sont simplement comptabilisées à part.

En 2014, Moëze comptait seulement 271 foyers dont 228 résidences principales soit 549 habitants domiciliés en permanence sur notre territoire.

En 11 ans, 46 maisons sont nouvellement habitées (constructions neuves, rénovation du bâti existant, résidences secondaires devenues résidences principales...).

Notre commune a donc accueilli 65 personnes supplémentaires. Nous constatons, comme beaucoup d'autres communes, que plusieurs foyers sont occupés par une seule personne et certains sont devenus vacants, en cours de succession suite à un décès ou en cours de vente.

Il est à noter également que, les deux lotissements Bellevue et Le Jardin des Frênes, étant en cours, n'ont pas pu être recensés puisque inoccupés durant la période d'enquête.

La population de Moëze change et augmente. De nouveaux habitants viennent grossir nos rangs grâce à nos récents lotissements mais aussi à d'autres opérations immobilières individuelles. Ils sont originaires de différentes régions et c'est une chance pour le village d'avoir cette mixité de population.

Nous en profitons pour leur souhaiter encore la bienvenue !

DON DE SOLIDARITÉ À LA POPULATION DE MAYOTTE

Suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF (en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Vu l'urgence de la situation, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendré, **la commune de Moëze a apporté son soutien et sa solidarité** à la population de Mayotte en attribuant un don d'un montant de 1 000 €.

Les marquages des zones de parking, des Stop et des ellipses 30 au sol ont été rafraîchis ou positionnés.

L'ensemble de ces opérations s'est effectué avec la précieuse participation des agents de la ville de Rochefort et des employés communaux.



RÉUNIONS DE QUARTIERS

Comme annoncé dans le journal communal de 2024 et sur le même modèle que celles initiées en 2023, les réunions de quartiers ont pu reprendre à partir de mai dernier dans la salle annexe de la salle polyvalente de nouveau accessible. Ces rencontres ont été également l'occasion de découvrir la salle polyvalente restaurée.

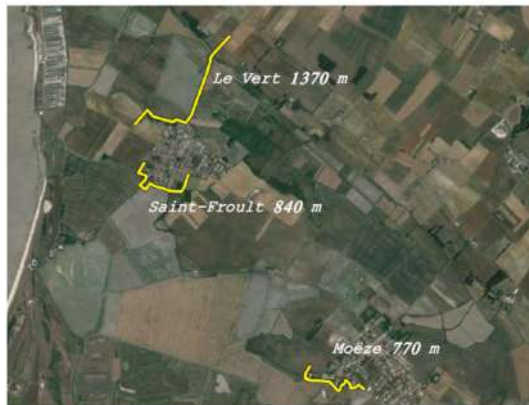
Ces réunions se sont globalement bien déroulées avec des participations plus ou moins importantes en fonction des secteurs invités. Certaines ont été très interactives mais toutes enrichissantes pour les participants. Cet exercice des questions-réponses entre le public et la municipalité est toujours un moment très important pour les collectivités qui se veulent être proches de ses habitants et qui souhaitent gérer en toute transparence les affaires communales. Tel est le cas de votre équipe municipale.

Être informé par des sources officielles, évite les fausses informations et coupe court aux rumeurs, aux « infox » qui ne manqueront malheureusement pas de circuler durant la période électorale des futures élections municipales.



PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D' INTENTION

La Communauté de communes de Marennes et la Communauté d' agglomération Rochefort Océan ont lancé depuis 2018 un PAPI (Plan d' Actions de Prévention des Inondations) afin de protéger les personnes et les biens. Plusieurs scénarii de localisation de digues et leurs coûts ont été exposés. Les élus ont adopté la solution des protections rapprochées au niveau des villages de Moëze et de St Froult complétées par des protections individuelles pour un montant inférieur à 5 M€. En effet, la création et la consolidation de la digue actuelle de front de mer entre Port-des-Barques et Bourcefranc-le-Chapus s' élevaient à plus 56 M€.



Compte tenu des enjeux concernés à savoir 83 maisons d' habitation impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm (dont 27 habitations avec plus d' un mètre d' eau), la commission Prévention Inondation de la CARO a souhaité approfondir l' étude retenue du scénario de protections rapprochées, afin de pouvoir notamment conduire des études pré-opérationnelles pour dimensionner les travaux à inscrire dans le PAPI complet.

La poursuite de ces études permettra de préciser le tracé des ouvrages, les conditions et les éventuelles économies sur le coût de cette stratégie. Une prolongation de deux ans a donc été entérinée.

EXTENSION DE LA ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ZPENS) SUR LA COMMUNE DE MOËZE (CF. DÉLIBÉRATION COMPLÈTE DU 13 NOVEMBRE 2024 SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE).

Le Marais de Brouage dont celui de Moëze constitue un paysage remarquable, reconnu au niveau national au titre du site « Ancien Golfe de Saintonge » sur la totalité de sa surface. Il fait également l' objet du classement « Grand Site de France » et d' un projet de classement en Parc Régional des « Marais littoraux charentais », qui atteste de la richesse paysagère du secteur et dont la qualité et la nécessité de le protéger n' est plus à démontrer.

Le marais de Brouage représente une zone exceptionnelle d' un point de vue écologique, du fait à la fois de sa taille, de sa qualité de ses habitats et des espèces présentes, de sa situation géographique.

La commune de Moëze est concernée par un arrêté préfectoral concernant les risques de submersion marine (Cf. Plans de Prévention des Risques Naturels PPRN) et d' érosion côtière face à la fragilisation des digues côtières, dues en partie au dérèglement climatique. La globalité de la zone de préemption proposée intègre la zone délimitée par ce PPRN.

Le Schéma de cohérence territoriale de la Communauté d' agglomération Rochefort Océan (SCoT CARO), dans lequel adhère la commune de Moëze, insiste sur l' intérêt de « s' inscrire dans une logique d' avenir pour préserver ses ressources naturelles et paysagères et conserver la qualité de son cadre de vie, socles d' une attractivité durable » en prenant en compte **les risques d' inondation et de submersion marine**. Les tempêtes Martin et Xynthia et également lors des grosses marées de l' automne hiver 2023-2024 ont rappelé le caractère submersible des champs, des prés salés et des marais sur l' ensemble de la zone déterminée.

Nous devons faire face aux changements climatiques qui engendrent une montée des eaux et une modification profonde du marais et de sa gestion hydraulique, passant d' un marais doux à des zones de marais saumâtres à salées. Il devient primordial, dès à présent, d' anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur les milieux tout en ayant une réflexion sur le maintien à court et moyen termes des activités socio-économiques.

L' extension de la ZPENS renforcera les possibilités d' intervention foncière du Département, de la Commune et du Conservatoire du Littoral et permettra ainsi de préserver à terme cet ensemble paysager remarquable et cohérent du marais de Brouage. La maîtrise foncière, en complément des opérations d' accompagnement des professionnels agricoles locaux, tient compte de l' évolution de cette zone et sa nécessaire adaptation aux changements climatiques, dans un but de restauration écologique et paysagère, mais également de poursuite d' activités économiques respectueuses de ces milieux naturels, **de pérenniser des activités agricoles traditionnelles adaptées**.

La maîtrise foncière est donc un moyen garantissant la pérennité de la qualité de ces espaces naturels et agricoles, en assurant une gestion adaptée et en travaillant en partenariat avec la Chambre d' Agriculture, la SAFER et les professionnels agricoles locaux ainsi que les associations environnementales.

Cette extension de l' ENS a reçu un avis favorable de la Chambre d' Agriculture en date du 30 août 2024.

Cette démarche d' extension de la zone de préemption s' inscrit en continuité de celle initiée par la commune voisine de Saint-Froult, au nord de la commune. Plus largement, sur le marais de Brouage, le Département a déjà mis en place 3 736 ha de zone de préemption sur les communes de Hiers-Brouage, Saint-Sornin et de Saint-Froult. Cette extension de Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, sur une surface d' environ 1402,2 hectares, concerne des parcelles en zones naturelles, dont une grande partie, en zones inondables au titre du Plan de prévention des risques naturels d' inondation (PPRN).

La Commune Moëze et le Conservatoire du Littoral, territorialement compétent, pourront se substituer sur tout ou partie de la zone pour l' exercice du droit de préemption.

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

De 2018 à 2021, une entente intercommunautaire réunissant plusieurs intercommunalités (CARO et la communauté de communes de Marennes comprises) a permis de lancer une étude d'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional.

Cette étude a démontré le caractère patrimonial et mis en exergue les défis majeurs du territoire, en définissant le périmètre de projet, et mesurant la pertinence du classement en Parc naturel régional.

L'objectif, avec un PNR, est de mieux coordonner les actions en matière de préservation du patrimoine naturel et paysager, notamment en ce qui concerne les zones humides, et de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de développement économique durable dans un contexte de changement climatique.

Le projet de Parc est centré sur un système de marais et zones humides uniques connectés à la mer des pertuis via les estuaires de la Charente, de la Seudre et de la Gironde : marais de la Presqu'île d'Arvert, de la Seudre, de Brouage et du nord de Rochefort.

Au terme de cette analyse, la Région Nouvelle-Aquitaine, en décembre 2023, puis le Préfet de Région, en août 2024, ont validé l'opportunité de la démarche, émettant un avis favorable à sa poursuite. Le périmètre du projet de Parc naturel régional des Marais du littoral charentais comprend **67 communes** et **tout ou partie de 7 intercommunalités**.

Ce qu'est un Parc naturel régional

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

Les Parcs naturels régionaux ont pour missions :

1. de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
2. de contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. de favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de la vie ;
4. de contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et de participer à des programmes de recherche.

Un Parc naturel régional, ne disposant pas d'un pouvoir réglementaire spécifique, ne modifie en rien les règles générales applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche...

La charte des parcs naturels régionaux est rédigée de manière concertée, avec l'ensemble des parties, de façon à faire l'objet d'un large consensus. Les communes, EPCI, département et région adhérents au syndicat mixte de préfiguration participent pleinement à sa élaboration.

A l'issue de ce travail de rédaction, chaque commune sera amenée à se prononcer individuellement sur leur adhésion ou non au projet de parc naturel régional.



TRAVAUX OU OPÉRATIONS PRÉVUS EN 2025

RÉFECTION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT DEVANT LE CITY STADE

La salle polyvalente peut maintenant accueillir 958 personnes au total (cumul des deux salles composant ce bâtiment).

Il est nécessaire d'adapter la capacité de stationnement en conséquence. En attendant la création d'un grand parking sur le terrain communal face à la salle, il convient d'aménager les parkings existants.

A proximité immédiate de la salle, trois zones de stationnement existent : deux à l'avant refaites aux normes accessibilité en 2017 et une à l'arrière du bâtiment rue de Montifaut face au city stade.

Il s'agit de restaurer et de mettre également en accessibilité PMR cette dernière zone, puisque celle-ci est actuellement en gravillons et sans matérialisation des places, au sol.

Le parking sera réalisé par l'entreprise STPA pour un montant de 16 963 € HT soit 20 355,60 € TTC. (Réalisation en enrobé à chaud, avec pose d'un avaloir afin d'évacuer les eaux pluviales).

Afin de minimiser les coûts et d'optimiser sa capacité d'accueil, les marquages au sol des places de stationnement seront effectués par les agents de la ville de Rochefort.

Pour financer ces travaux, la commune a sollicité le Conseil Départemental qui nous a attribué une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50% du montant HT (8 481,50 €) d'où un reste à charge à la commune de 11 874,10 € TTC.



RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA CARRÉE (COTÉ AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE)

Ayant été différée à cause des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de la Carrée programmé en 2024 par le syndicat des eaux EAU 17, la réfection des 60 mètres de trottoirs le long des propriétés en partant de l'intersection avec l'avenue, se fera à la rentrée.

Coût de l'opération hors subvention : 15 787,56 € TTC

Il est attendu une subvention pour mise en accessibilité de la CARO d'un montant de 4 207 €.



FINITION DES BORDURES IMPASSE DES TOURNESOLS ET RÉFECTION DU TROTTOIR RUE DU BREUIL

Les murettes des propriétés étant maintenant toutes réalisées et afin de terminer la réfection de voirie impasse des Tournesols, la bordure inachevée de l'impasse et la portion de trottoir rue du Breuil seront, en septembre prochain, mis en enrobé à chaud.

Coût de l'opération : 9 301,80 € TTC



CRÉATION D'UNE PLACE VERTE RUE DE LA CARRÉE

Toujours dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, les espaces communaux poursuivront leur mutation puisque la commune, sur la partie nord du terrain voisin de la salle polyvalente acquis en 2021, procédera à la **réalisation d'une place verte** à l'automne prochain, l'objectif étant d'offrir aux Moëziens **un autre espace de rassemblement et de détente cette fois-ci en plein air**. Un beau parc verra le jour pour des manifestations en plein air ou tout simplement pour s'y détendre en famille ou entre amis.

Cette place verte au centre même du village et attenante aux espaces verts du nouveau lotissement sera engazonnée pour un montant de 2 820 € TTC en octobre puis dans un second temps arborée et équipée en mobilier.



RÉPARATION DE LA PORTE DE L'ÉGLISE

L'importante et lourde porte d'entrée principale de l'église présente des dégradations sur un vantail.

Les différentes entreprises sollicitées les années passées, ont proposé des interventions aux sommes plus ou moins exorbitantes pour la réparation que la collectivité n'a pas pu accepter d'autant plus qu'en parallèle, les travaux de la salle polyvalente n'étaient pas encore achevés et qu'il convenait d'être prudents dans les dépenses.

Le conseil municipal a opté cette année pour une réparation **sur place** par une entreprise locale.

Coût de l'opération : 1 296 € TTC

ACQUISITION FONCIÈRE POUR DE FUTURS AMÉNAGEMENTS URBAINS – SÉCURISATION DE LA COMMUNE

Conformément au PLU approuvé le 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir plusieurs emplacements réservés (ER) pour l'amélioration de la circulation des usagers et la sécurisation des piétons.

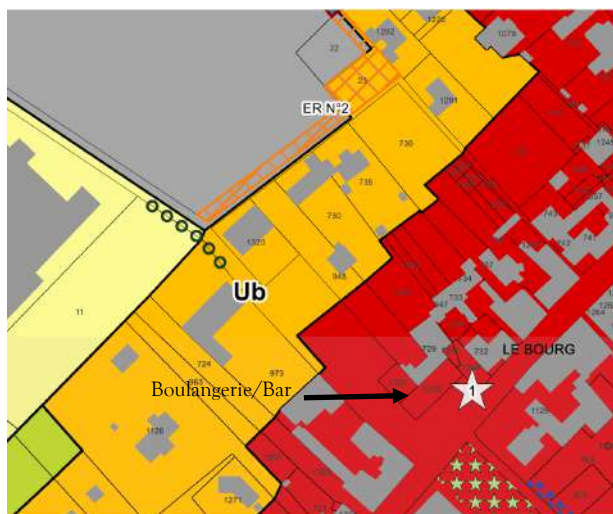
A cet effet, les projets d'acquisitions foncières se poursuivent, même si les processus sont souvent longs et parfois inutilement complexes. Ils dépendent souvent d'accords sur le bien et le prix, à négocier avec les vendeurs, mais aussi de l'éviction d'exploitants, particulièrement encadrée par une législation qu'il convient de respecter scrupuleusement.

Ainsi, plusieurs parcelles inscrites au PLU en réserve foncière, sont en cours d'acquisition :

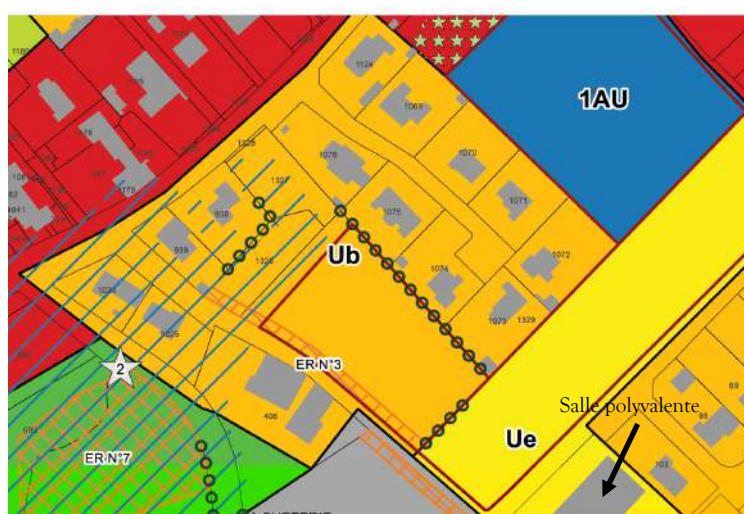
- Dans le cadre d'un projet d'aménagement programmé de la rue des Jardins, deux parcelles devraient prochainement devenir propriété de la commune, l'une longeant la rue afin d'y créer un trottoir (emplacement réservé sur une partie de la parcelle ZE 13 : bande de 3m de large sur 65 m de long approximativement pour régulariser l'emprise actuelle du stationnement des riverains depuis plus de 30 ans), l'autre permettant de créer une raquette de retournement indispensable aux véhicules techniques et de secours, ainsi qu'une liaison douce entre le nouveau lotissement Bellevue et le centre bourg (une partie de la parcelle ZE 22 ; bande de 5 m de large sur approximativement 21 m de long).

Ce projet, engagé de longue date, s'inscrit pleinement dans l'amélioration du cadre de vie de notre commune voulue par les élus. Signatures des actes notariés prévus avant l'automne.

- Une bande de terrain longeant une partie de la rue de la Carrée et donnant accès à la parcelle bientôt acquise par un particulier. Cette bande en réserve foncière est prévue pour les futurs aménagements de voirie de ce secteur.



Emplacement réservé ER n°2 rue des Jardins



Emplacement réservé ER n°3 rue de la Carrée

CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS (ORGANISÉES PAR LA COMMUNE OU EN PARTENARIAT)

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, ces commémorations ont regroupé les Moëzien(ne)s autour du Monument aux Morts, avec le soutien de la Fédération Nationale des Combattants Républicains. Des enfants de la commune ont porté la gerbe de fleurs jusqu'à ce monument mémoriel, accompagnés par M. le Maire, sous un soleil bienvenu en ce moment solennel.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

C'est lors d'une matinée ensoleillée que la commune a honoré les soldats ayant combattu lors de la seconde guerre mondiale, qu'ils soient natifs de Moëze ou, plus largement, de notre pays. Après la traditionnelle lecture des Morts et le discours de la Secrétaire d'Etat aux Armées, l'hymne national a été entonné et les couleurs ont été levées. Le discours de M. le Maire a clôturé cet hommage à nos disparus.



Dépose de gerbe en présence de M. Christophe PLASSARD, Député

VOEUX DU MAIRE



Les voeux du Maire se sont déroulés le vendredi 24 janvier à la salle polyvalente. Il s'agissait des premiers voeux depuis la fin des travaux de rénovation et mise aux normes de ce bâtiment. En plus des habitants nouvellement arrivés sur la commune et des membres actifs des associations partenaires de notre village, nous avons eu le privilège de recevoir de nombreux élus.

Nous remercions notamment M. Stéphane Donnot (Sous-Préfet de Rochefort), Mme Anne Brachet (Conseillère départementale), M. Lionel Pacaud (Conseiller départemental et Maire de Soubise), M. Hervé Blanché (Président de la CARO et Maire de Rochefort), Mme Lydie Demené (Maire de Port-des-Barques), M. Sylvain Gaurier (Maire de St Nazaire sur Charente), M. Joël Rossignol (Maire de Beaugeay) et M. Denis Rouyer (Maire de La Gripperie-Saint-Symphorien).



40 ANS DE LA RÉSERVE NATURELLE MOËZE-OLÉRON

Un printemps riche d'anniversaire.

Pour fêter les 40 ans de la réserve naturelle qui a été portée dès ses premiers pas par la commune de Moëze et son maire Lucien Vinet, le vendredi 16 mai une vingtaine d'habitants se sont réunis sur la place devant la boulangerie pour assister à une présentation ludique de la réserve naturelle.

Adrien Chaigne, conservateur, a dressé un portrait de la réserve naturelle avec les grandes dates et anecdotes sur cette période de 40 ans ; pour compléter et rythmer ce temps d'échange et de partage Cilou de la Compagnie Zébrophone nous a conté des scénettes sur le thème de la nature. Ce beau moment suspendu s'est clôturé par le verre de l'amitié et les mignardises préparées par la Boulangerie des Marais.



VENUE DU PÈRE NOËL ET DE LA MÈRE NOËL EN MAIRIE



Nous avons eu la visite hautement attendue du Père Noël, accompagné de la Mère Noël, le vendredi 20 décembre après-midi à la mairie. Les enfants ont pu leur raconter leurs petits secrets, souffler des idées de cadeaux et recevoir des sablés et chocolats pour les aider à patienter. Merci à la boulangerie des Marais pour leurs délicieux

gâteaux et sucres d'orge ainsi qu'au Père Noël et à son épouse pour leur merveilleuse présence.

REPAS DES AÎNÉS

C'est en bonne compagnie et au restaurant la Belle Poule à Rochefort que certains Moëziens ont déjeuné le 16 mars pour le Repas des Aînés. Plus de 65 personnes qui ont pris possession des lieux (et de la piste de danse) pour un repas dansant animé par Cathy Joubert, DJ et chanteuse infatigable. Nous vous rappelons que tous les Moëziens peuvent participer à ce repas, sur réservation et moyennant paiement du repas si vous n'avez pas 70 ans dans l'année.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE ROCHEFORT OcéAN

Cette année encore, le Conservatoire de Musique et de Danse Rochefort Océan a choisi l'Eglise Saint-Pierre pour que ses élèves se produisent en public, en dehors des murs du Conservatoire.

Ils ont pu appliquer leurs savoirs acquis durant l'année scolaire lors deux évènements : un concert de chants regroupant la chorale d'enfants du Conservatoire et la chorale d'adultes de Tonnay-Charente (près de 35 personnes réunies) et un concert de guitares, une première dans ce lieu culturel et culturel.

Nous remercions une nouvelle fois le Conservatoire pour cette collaboration.

Concert chorale du 13 avril



Concert de guitares du 19 juin



FÊTE DES VOISINS 2025

Cette année, la Fête des Voisins était programmée le vendredi 23 mai. Il s'agissait du 25^e anniversaire de cet évènement. Elle a notamment été fêtée dans le quartier de la rue du Breuil et de la rue de la Rochelle. Mais également sur la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre, sur l'impulsion de la boulangerie des Marais.

Si vous souhaitez vous aussi participer lors de l'édition 2026, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos voisins. La mairie peut vous prêter des tables et chaises, sur demande, et sécuriser votre lieu de rassemblement via un arrêté de circulation.

CONCERT CARITATIF LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE



Le 22 mars dernier, la Commune a accueilli M. Wylfrid Ravet, âgé de 18 ans et atteint de la mucoviscidose avec son ami M. Ryan Garbay, organiste liturgique à Bordeaux, pour vous proposer un concert caritatif pour que Wylfrid Ravet puisse accomplir son rêve : l'ascension du Mont Blanc.

Pour lui : « La mucoviscidose ne définit pas qui je suis, mais ce défi symbolise ma résilience et ma volonté de repousser mes limites en tentant de devenir le plus jeune Mucoviscidose ayant jamais gravi le Mont-Blanc. Chaque pas vers le sommet représente une victoire sur la maladie. »

Plusieurs concerts ont été donnés par M. Ryan Garbay partout en France et c'est près de 250 € qui ont été récoltés à Moëze (lors de ce concert ou de dons déposés en Mairie). Le surplus de dons a été reversé à l'association « Petit Prince », qui contribue à la réalisation des rêves d'enfants malades.

M. Wylfrid Ravet remercie une nouvelle fois les donateurs pour leur générosité puisqu'il a réussi à gravir le Mont Blanc les 27 et 28 juin dernier.



JOURNÉES DES TROTTINETTES DU 24 AU 28 JUIN

Pour cette nouvelle édition, le Trait d'Union Intercommunal s'est associé au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal pour organiser l'événement qui s'est déroulé sur 5 jours sur les communes d'Echillais, St Nazaire sur Charente, Beaugeay, Soubise et St Jean d'Angle.

7 équipes étaient en lice dont l'équipe de Moëze qui a terminé



4^{ème} de cette joyeuse compétition.

Nous remercions les jeunes ayant participé pour leur ténacité ainsi que leurs entraîneurs pour leur implication sans faille. Ces journées se sont conclues quelques jours plus tard en mairie lors d'un pot de l'amitié où jeunes comme entraîneurs ont reçu des cadeaux et de chaleureuses félicitations.



FESTIVAL ENTRE VENTS ET MARAIS 17 JUILLET 2025

C'est un évènement incontournable de l'année, qui revient maintenant chaque été, le festival « Entre Vents et Marais » a de nouveau posé ses valises le temps d'une soirée, le 17 juillet dernier. **Mais quelle soirée !** Vous avez été nombreux à assister à ce concert unique.

Nous avons eu la chance d'entendre, pour la première fois dans l'Eglise Saint-Pierre, le son d'un **piano à queue**, sous les doigts virtuoses de sa pianiste Mme Mathilde Nguyen rendant encore plus majestueux ce lieu, accompagnée de hautbois, clarinette, cor et basson.



FÊTE DU VILLAGE 9 AOÛT 2025

Après 3 ans d'absence pour cause de travaux à la salle polyvalente, la grande fête d'été du village était de retour le 9 août.

Au programme : soirée dansante avec l'orchestre Tapis Rouge, spectacle lumineux et pyrotechnique Imoogi par la troupe Arche en Sel et paëlla ou rougail saucisse concoctées par le foodtruck le Camion Brousse.

Le tout accompagné par de délicieux desserts cuisinés par la boulangerie des Marais et en collaboration avec Amicalement Moëze qui tenait la buvette et vendait ces succulents desserts.

Le cocktail parfait pour une soirée réussie !



CONCERT DU 13 AOÛT 2025

Le 13 août, la Commune vous a proposé un concert de l'association Nout'Kanto de duo d'accordéons à l'Eglise Saint-Pierre.

Dans l'après-midi, l'association a organisé également une médiation « Découvrir ou redécouvrir l'accordéon » à l'EHPAD de Soubise.

MANIFESTATIONS À VENIR

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2025

Les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu **cette année** les samedi 20 et dimanche 21 septembre.

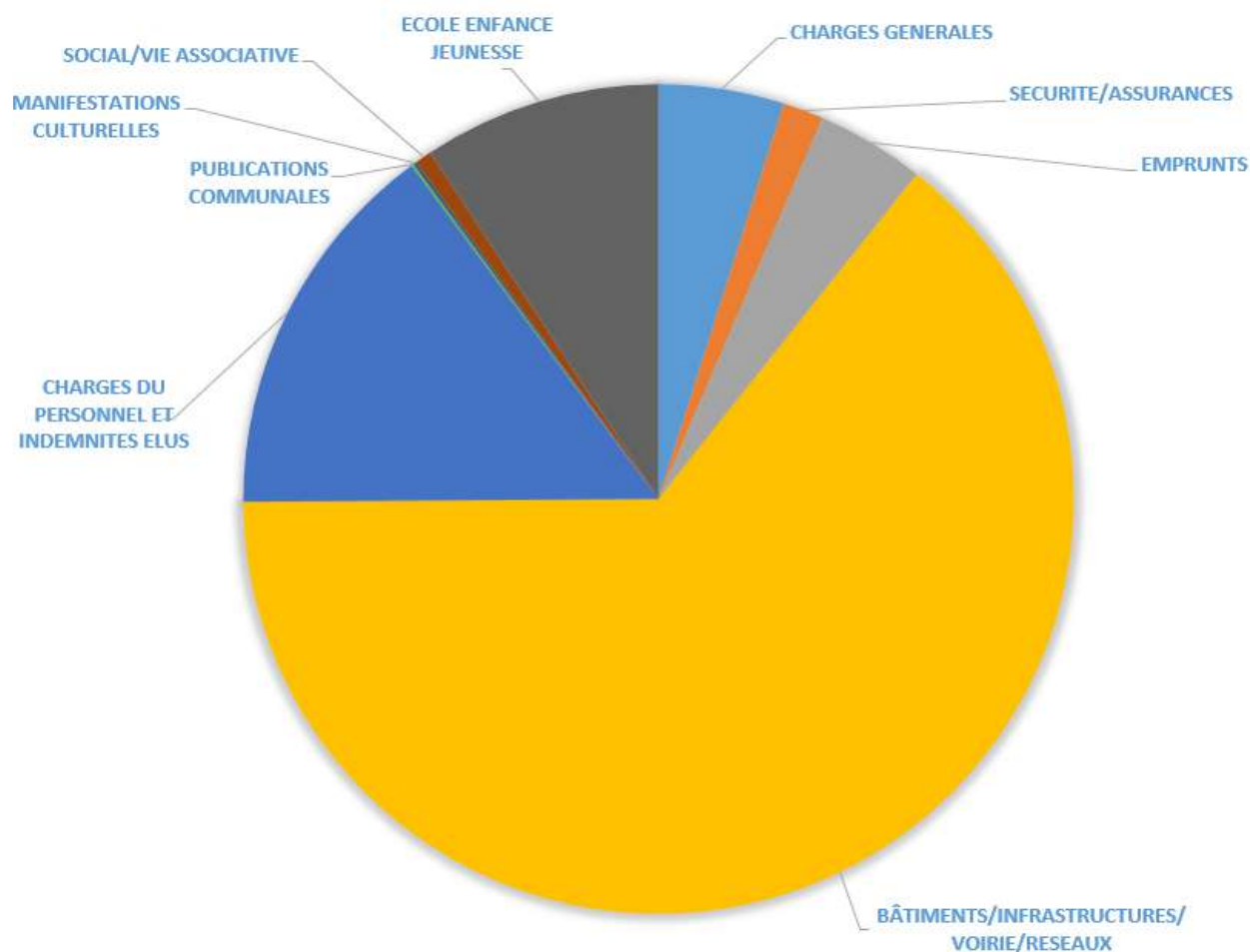
Au programme : jeu de piste, montée au clocher, concerts d'orgue et diffusion d'un documentaire.

Rendez-vous dès le samedi 21 septembre à partir de 9h !



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)



SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

7 635 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), paniers gourmands aux aînés, cotisation URSSAF pour les membres du CCAS extérieurs au comité d'administration, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...), CCAS : prêts remboursables aux personnes en situation financière tendue et aides à l'achat de matériel médical pour les personnes âgées et /ou en situation de handicap...

PUBLICATIONS COMMUNALES

1 108 €

Impressions du journal communal annuel, cartes de vœux, cotisation du site internet, publications aux annonces légales marchés publics...

MANIFESTATIONS CULTURELLES

1 554 €

Les Journées de trottinettes, commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, Journées Européennes du Patrimoine, Noël des enfants, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, conseillers municipaux ou agents communaux...

CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

175 528 €

Rémunérations des agents communaux et de l'agent saisonnier, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, vêtements de travail, formations, cotisation aux centres de formation, indemnité élus et cotisation retraite...

ENFANCE JEUNESSE

108 592 €

Cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES

VOIRIE/RESEAUX

749 992 €

Travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale, logements communaux...), travaux de mise en accessibilité et sécurité de la salle polyvalente et honoraires maître d'œuvre, travaux d'embellissement et mise aux normes des logements communaux, changement de la porte de secours de la classe 3 et réfection de la toiture du restaurant scolaire, maintenance horloge extérieure et cloche de l'église, reliure des registres, point à temps, réfection de voies communales et de chemins ruraux (notamment route des Tannes suite à la submersion marine), achat de matériels pour ateliers municipaux, maintenance des équipements de la boulangerie et du bar en vue de sa réouverture en septembre 2024 (nouveau DPE, achat d'un nouveau tapis du four, maintenance du four, des chambres de fermentation, surgélateur, extincteurs, pompes à chaleur...)...

CHARGES GENERALES

57 240 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, location copieurs mairie et école (contrats révisés en 2024), entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

21 112 €

Contrats de maintenance informatique, alarme et défibrillateur, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, remplacement d'extincteurs existants, achat d'un radar pédagogique, cotisation au SIVU Gendarmerie, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompiers humanitaires et à la Prévention Sécurité Routière...

EMPRUNTS

49 535 €

Remboursement des échéances d'emprunts (budgets communal et pôle commercial)

RESULTATS BUDGETAIRES 2024 :

• Budget Commune :

- ⇒ Excédent de Fonctionnement de l'année : 11 807.24 € . Excédent à reporter en 2025 : 570 610.97 € (558 803.73 € d'excédent reporté des années précédentes + 11 807.24 € de 2024)
- ⇒ Déficit d'Investissement de l'année (**en attente des importantes subventions des travaux de la salle polyvalente**) : 299 682.48 € (à reporter sur 2025).

• Budget Pôle Commercial :

- ⇒ Excédent de Fonctionnement de l'année : 796.75 €. Excédent à reporter en 2025 : 5 516.99 € (4 720.24 € d'excédent reporté des années précédentes + 796.75 € de 2025).
- ⇒ Excédent d'Investissement de l'année : 57 721.21 € (à reporter en 2025)

• Budget Caisse des Ecoles : Déficit de fonctionnement de 2 354.36 € (Absence de versement des subventions du SIVOS). Excédent reporté en 2025 : 600.23 € (2 954.59 € d'excédent reporté des années précédentes - 2 354.36 € de déficit de l'année)

• Budget CCAS : Excédent de fonctionnement de l'année : 108.76 €. Excédent à reporter en 2025 : 573.33 € (464.57 € d'excédent reporté des années précédentes + 108.76 € d'excédent de 2024).

BUDGETS 2025 (dépenses prévisionnelles)

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES/VOIRIE/RESEAUX

241 736 €

Fin des travaux de mise aux normes (accessibilité et sécurité) de la salle polyvalente et achats de tables pliantes et divers équipements, travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale...), réparation porte de l'église, point à temps, réfection de voies communales et de chemins ruraux (route de Loubresse...), réfection des trottoirs et bordures rue de la Carrée et Impasse des Tournesols, réfection du parking du citystade, travaux sur l'éclairage public, création de deux arrêts de bus aux lieux-dits Le Vergon/La Pierre Levée, achat de panneaux de signalisation, engazonnement Place Verte, acquisition d'emplacements réservés au PLU...



CHARGES GENERALES

59 729 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, location copieurs mairie et école, entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

26 510 €

Contrats de maintenance informatique, alarme, extincteurs, citerne incendie et défibrillateur, installation d'une alarme incendie à l'école avec plans d'évacuation, mise sous alarme et vidéo protection de la salle polyvalente et ses abords, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, cotisation au SIVU Gendarmerie, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompiers humanitaires et à la Prévention Sécurité routière...



EMPRUNTS

58 715 €

Remboursement des échéances d'emprunts (budgets communal et pôle commercial)

CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

179 429 €

Rémunérations des agents communaux, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, acquisition de vêtements de travail aux agents techniques, formations, cotisation aux centres de formation...

PUBLICATIONS COMMUNALES

1 000 €

Site internet, impressions du journal communal annuel, cartes de vœux...



MANIFESTATIONS CULTURELLES

9 205 €

Journées de trottinettes, commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, Noël des enfants, Fête d'été du village, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, conseillers municipaux ou agents communaux...



SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

8 220 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), repas des personnes âgées de 70 ans et plus et leurs conjoints de 65 ans et plus, aides aux particuliers pour l'acquisition d'aides techniques (déambulateur, aides auditives...), prêt remboursable aux personnes en difficulté, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...)...

ENFANCE JEUNESSE

116 142 €

Budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS 2014 DEUX MANDATS BIEN CHARGÉS

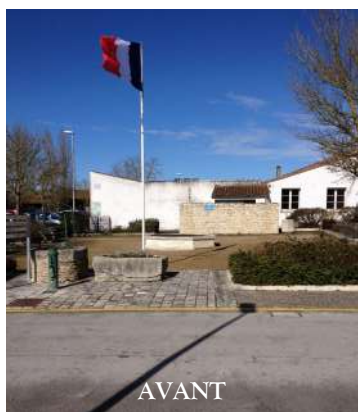
BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

CRÉATION D'UN PÔLE COMMERCIAL REGROUPANT UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-BAR ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Projet phare du 1^{er} mandat, la municipalité a souhaité créer un lieu de service de base pour la population, un service de proximité et de convivialité intergénérationnel permettant la redynamisation du centre-bourg.

L'agence postale qui était située au 9 avenue de Gaulle (actuellement cabinet infirmier) a été délocalisée pour être aux normes accessibilité PMR, pour disposer du parking à proximité et être plus visible. Sa fréquentation a triplé depuis son installation sur la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre et La Poste a renouvelé depuis 2014 par deux fois la convention avec la Commune pour faire bénéficier ce service aux habitants de Moëze.

Des sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ont également été créés pour remplacer les anciennes toilettes « turques ».



AVANT



APRÈS



BOULANGERIE



BAR



AVANT



APRÈS

TOILETTES PUBLIQUES

Afin de soutenir les boulangers, la commune a acheté :

- côté boulangerie : le four, les armoires de fermentation, un surgélateur, l'espace de vente, la vitrine réfrigérée et la panetière,
- Côté bar : comptoir, tables et chaises.



AGENCE POSTALE



CRÉATION D'UN CABINET INFIRMIER DANS L'ANCIENNE AGENCE POSTALE



ÉCOLE ET Garderie (TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DIVERS)

Ravalement des façades de l'école et de la garderie périscolaire

École



Garderie périscolaire



Réfection des toitures du bâtiment principal de l'école et de la cantine



Ecole



Cantine

Remaniement et entretien des autres toitures composant le groupe scolaire



Garderie périscolaire

Mise en accessibilité
aux personnes à mobilité réduite :
création de rampes d'accès avec
garde-corps



Salle de jeux école

Réfection de la cour d'école et enlèvement des jeux dangereux

Embellissement intérieur de la cantine et renouvellement du mobilier



AVANT



APRÈS



SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Changement du portail avec pose d'une gâche électrique



Changement des barrières de sécurité et création d'un quai de bus jumelé



Changement de la porte du sas d'entrée, pose d'une grille de sécurité et d'un visiophone

Installation d'une alarme incendie sur l'ensemble du groupe scolaire et pose de détecteurs de fumée dans la cantine reliés aux logements communaux situés à l'étage



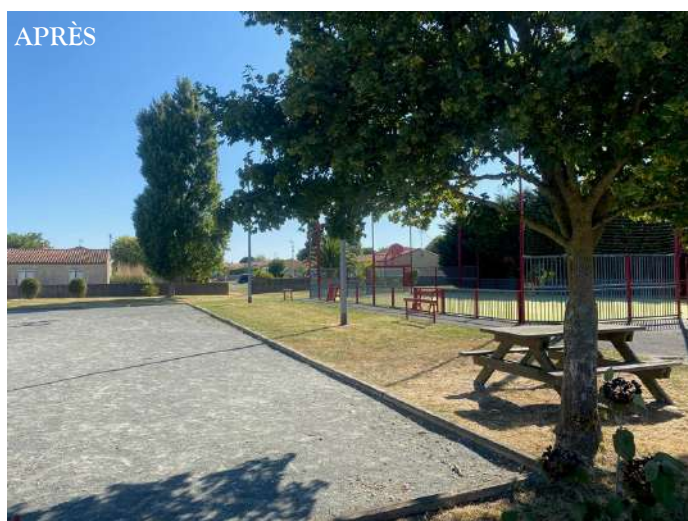
Achat de jeux pour les écoliers



Création d'une 3^{ème} classe en 2015 et d'une porte de secours supplémentaire



CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF : CITYSTADE ET TERRAIN DE PÉTANQUE AVEC POSE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



REPLACEMENT DES JEUX DU PARC DES ENFANTS DE 2 A 7 ANS

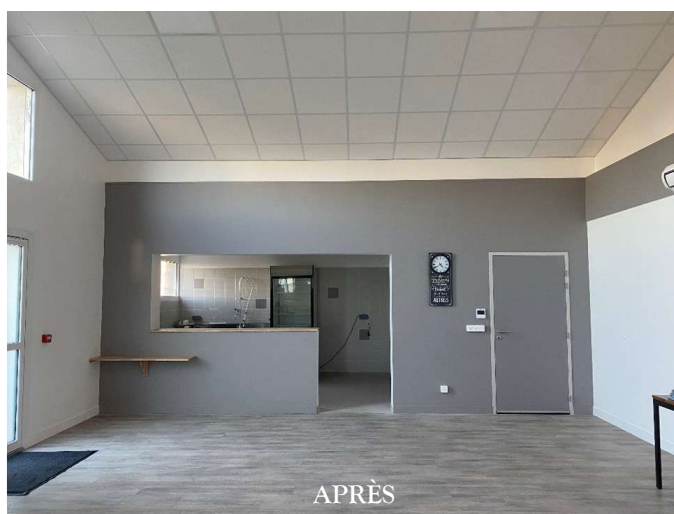


SALLE POLYVALENTE SPORTIVE

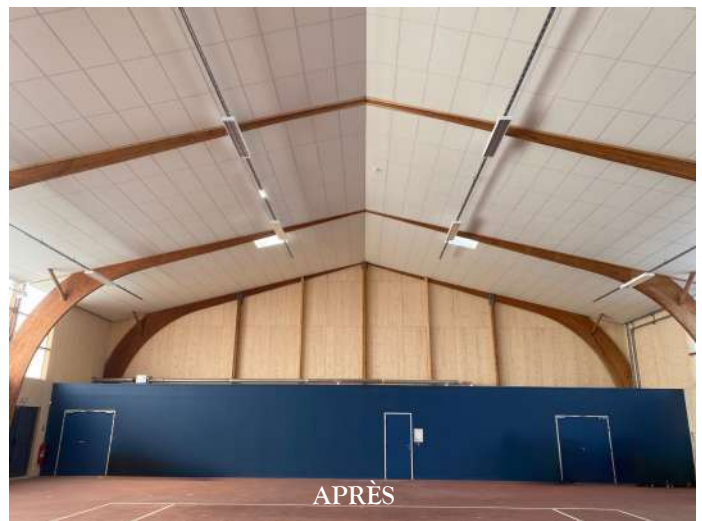
Réhabilitation, embellissement et mise aux normes accessibilité et incendie



SALLE ANNEXE



GRANDE SALLE



SANITAIRES

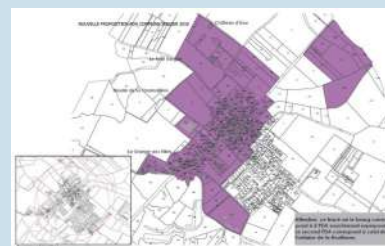
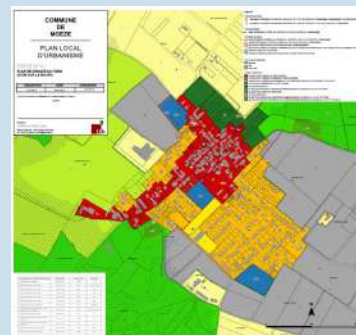


ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR



MAIRIE (TRAVAUX SUR BÂTIMENT, ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET MISE EN CONFORMITÉ DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS)

- Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Révision du Périmètre des abords des Monuments Historiques
- Création d'un schéma directeur des eaux pluviales
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), achat d'une armoire PCS et équipements divers pour interventions d'urgence
- Classement des documents administratifs
- Création de fiches de poste des agents communaux
- Renouvellement du parc informatique, achat d'un ordinateur portable et changement des copieurs école et mairie
- Mise sous alarme du bâtiment
- Remaniement de toiture
- Changement des portes d'entrée en bois
- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat d'une armoire ignifugée pour les registres d'état civil, de délibérations et d'arrêtés
- Mise en place de registres de sécurité et d'accessibilité uniques par bâtiment...



AVANT



APRÈS

Rafrâichissement salle de conseil municipal (sol et mur)

Pose de panneaux d'affichage sur l'ensemble du bourg pour l'information du public



Création d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et mise en place d'un système d'alerte à la population par SMS



Création d'un site internet moeze.fr et son application mobile gratuite pour IOS et Android campagnol.fr



LOGEMENTS COMMUNAUX

Plusieurs travaux ont été engagés sur ces logements (liste non exhaustive) : déclassement de l'affectation « logements de fonction de l'éducation nationale » et classement en « logements locatifs à loyer libre », installation d'un système de détecteurs de fumée relié avec la cantine scolaire située au rez-de-chaussée, isolation des combles, mise aux normes et déplacement des tableaux électriques, remaniement des toitures, changement d'une partie des volets battants, changement des VMC, équipement en plaques vitrocéramiques, changement des baignoires par des douches, changement des radiateurs, changement des chauffe-eaux...

Réhabilitation et embellissement en 2024



AVANT



APRÈS



ATELIERS MUNICIPAUX

Quelques travaux réalisés aux ateliers :

- Remaniement de toitures (en partie),
- Ravalement des façades,
- Mise aux normes électriques du tableau et mise à la terre,
- Achat de vestiaires,
- Achat d'équipements de sécurité (casques, équipements de protections individuelles EPI...),
- Création de 2 box pour associations,
- Depuis 2014, plusieurs équipements ont été achetés pour que le service technique, dépourvu de matériels, soit opérationnel : téléphones portables professionnels, camion-benne avec rampe, débroussailleuse, tondeuse, cuve à fioul sécurisée, groupe électrogène, souffleur, coupe-branches télescopique, plaque vibrante, compresseur, caisse à outils, karcher...

Achat d'un camion benne



Mise aux normes électrique du tableau



AVANT



APRÈS

ÉGLISE SAINT-PIERRE

Travaux de mise en sécurité de la charpente et réfection du plafond de la nef



Entrait d'une ferme de la charpente prêt à céder (fragilisé probablement lors de la chute du clocheton durant la tempête de 2010)



AVANT



APRÈS

Mise en conformité incendie et évacuation de l'ensemble du bâtiment :

Retournement des portes du sas



Création d'une issue de secours supplémentaire (porte en bois)



Sacristie :
réfection de toiture et isolation intérieure avec pose de radiateurs



Restauration de l'autel



Maintenance de l'orgue



Classement de la cloche



Pose d'un paratonnerre et de deux parafoudres



CIMETIÈRE

Enherbement des allées suite à l'interdiction de désherbants chimiques



Création d'une commission Ad'hoc « Cimetière » pour lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon (nombreuses sans entretien)



Création de cavurnes

RÉFECTION DE VOIES COMMUNALES OU DÉPARTEMENTALES

Avenue du Général de Gaulle



Rue du Maréchal Leclerc



Rue de l'Hosannière



AVANT



APRÈS

Rue de la Libération



AVANT



APRÈS

Impasse des Tournesols



AVANT



APRÈS

Ruelle du Bourg



AVANT



APRÈS

Trottoirs rue du Breuil



AVANT



APRÈS

Trottoirs
rue des Lilas



AVANT



APRÈS

Trottoirs rue de la Rochelle



AVANT



APRÈS



La Grange aux Filles



Route de Loubresse

RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX (QUELQUES EXEMPLES)



Chemin du Quadoré



Chemin rural n°5



Chemin de Loubresse

AUTRES PROJETS / DÉCISION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

PAPI d'intention :

Moëze étant une commune littorale dépourvue de protection contre les submersions marines, la communauté de communes de Marennes et la communauté d'agglomération Rochefort Océan ont lancé un PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) afin de protéger les personnes et les biens. Plusieurs scénarii de localisation de digues et leurs coûts ont été exposés. Les élus ont adopté la solution des protections rapprochées au niveau des villages de Moëze et de St Froult pour un montant inférieur à 5 M€. En effet, la création et la consolidation de la digue actuelle de front de mer entre Port-des-Barques et Bourcefranc-le-Chapus s'élevait à plus 56 M€. Les études sont prolongées de deux ans pour affiner la position des protections.

Opération Grand Site (OGS) / Aménagements de la sablière :

Dans le cadre d'OGS, avec l'appui de l'entente CDC Marennes et la CARO, la commune de Moëze a signé une convention pour l'aménagement des parcelles de la sablière située à l'entrée des sentiers de la réserve naturelle.

L'OGS a par ailleurs la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial, sur le volet paysager et technique afin de veiller à la mise en place d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux et à la complémentarité de ces aménagements avec d'autres espaces existants ou en projet à l'échelle de l'OGS.

Dans ce cadre et en particulier en lien avec l'orientation B (Pratiquer et visiter le grand site dans le respect des lieux et des hommes), l'Entente Intercommunautaire accompagne la commune de Moëze sur la préfiguration d'un projet d'aménagement sur deux parcelles communales visant à mettre en valeur ce site pour permettre au public d'y accéder, d'observer la biodiversité présente et d'avoir un cône de vue sur le marais.

La commune de Moëze a donc souhaité relancer son projet d'aménagement sur deux parcelles, dont elle est propriétaire au niveau de l'étang de la sablière qui a pour vocation :

- de mettre en valeur le site pour permettre au public d'y accéder, d'observer la biodiversité présente et d'avoir un cône de vue sur le marais de Brouage,
- D'améliorer les conditions d'accueil du public à l'entrée du sentier de Plaisance, qui relie la ferme de Plaisance et la Réserve Naturelle de Moëze Oléron,
- D'améliorer la gestion dans le temps en terme d'entretien des deux parcelles.

Deux paysagistes ont été missionnés pour l'accompagnement, allant jusqu'à une esquisse détaillée d'aménagement. Ils sont intervenus en 2024-2025.

TRAVAUX AVEC EAU17 (SYNDICAT DES EAUX)

Renouvellement du réseau
d'eau potable
avenue du Général de
Gaulle
(avant les travaux de voirie)



Renouvellement du réseau
d'assainissement collectif
rue de la Carrée
(un des plus anciens de la
Commune)

ACQUISITION DU TERRAIN FACE À LA SALLE POLYVALENTE POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'EQUIPEMENTS



EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (SANS LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT)

- Extension éclairage public : ajout de 16 candélabres



Pose d'horloges astronomiques
sur l'ensemble des commandes
d'éclairage public

NOMS DE RUES

En 2023, la municipalité a renommé « **rue Lucien Vinet, Maire Honoraire de 1965 à 2001 et Chevalier de la Légion d'Honneur** » la section de l'actuelle rue du Moulin partant de l'avenue du Général jusqu'à la rue des Jardins.

Durant ces deux mandats, trois nouvelles voies ont été créées : **rue Robert Chenier** (lotissement Le Jardin des Frênes), **rue du Pertuis** (lotissement Bellevue), **rue du Grand Paradis** (lotissement secteur rue du Breuil). Pour les rues Lucien Vinet et Robert Chenier, les plaques seront apposées lors d'une future cérémonie.

Après plusieurs années d'attente, les habitants de l'impasse des Tournesols ont vu accepter, par la municipalité mise en place en 2014, leur demande de rétrocession de voie dans le domaine public.

RÉFECTION DE PARKINGS

Réfection des zones de stationnement existantes devant la salle polyvalente sportive



Parking Aire de jeux 2 à 7 ans

Parking Nord
(entrée du bourg côté Soubise)



Aménagement de la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de renforcer la sécurité en agglomération, la Commune a pris plusieurs mesures :



Limitation à 30 km/h



Création de places de stationnement en pleine voie



Achat d'un radar
pédagogique

REPLACEMENT ET ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN



Pose d'un coffret forain
(4 prises 220V et
2 prises 380 V)

PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES (ENVIRON 2.5 KM) ET PROTECTION AU PLU



ABATTAGE D'ARBRES MENAÇANT LA SÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE ESPÈCES INVASIVES

Abattage de certains marronniers Avenue du Général de Gaulle avec l'expertise de la Direction des Infrastructures



Partenariat avec le lycée de la Mer de Bourcefranc-Le-Chapus pour l'arrachage de baccharis



PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES SUR LA PLACE ET LES VOIES COMMUNALES



ÉLAGAGE DES HAIES (TOUS LES 2 ANS)



Passage d'un lamier sur environ 11 km

CÉRÉMONIES MARQUANTES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE

Inauguration du pôle commercial en 2017



Réouverture de la boulangerie-pâtisserie-bar en septembre 2024



Inauguration de la salle polyvalente sportive du 7 juin 2025 en présence des financeurs, des élus et représentants du territoire



Inauguration de la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre en 2019
 avec la pose d'une stèle en présence de Messieurs Dupuis et Layrés, deux anciens combattants du Régiment,
 ayant permis la libération de la poche de Royan ; tous deux âgés de presque 100 ans



Journée mémoire du 1^{er} Régiment de Bigorre en 2024
 en présence de la Délégation militaire départementale des Hautes-Pyrénées



Stèle du 1^{er} Régiment de Bigorre





Passage du Tour de France 2020



Fête annuelle d'été du village organisée par la Commune



Eglise Saint-Pierre de MOËZE lieu de festivités culturelles :

Journées Européennes du Patrimoine, concerts du Conservatoire de musique et de danse de Rochefort, Festival Entre Vents et Marais, expositions, concerts d'orgue...



Marché de Noël sur la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre
avec artisans et producteurs locaux de l'association LOCO17
et en collaboration avec la Boulangerie des Marais



Journées de Trotinettes avec
remise de prix et
départ en retraite de
Mme Martine GUERRY,
animatrice départementale



Noël des enfants

avec distribution de chocolats par le Père et la Mère Noël



Paniers gourmands offerts aux aînés



OU



Repas au restaurant offerts aux aînés
(ex : restaurant La Belle Poule en 2025)

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNICATIONS COMMUNALES

Pour la transmission des informations communales, pour suivre les projets de votre municipalité, pour recevoir des messages d'alerte ou tout simplement pour être plus proche de vous, votre municipalité a mis en place plusieurs vecteurs de communication :

SITE INTERNET

moeze.fr

Site à consulter régulièrement pour découvrir les projets communaux, des informations diverses, des conseils pour les démarches administratives.

APPLICATION TELEPHONE

campagnol.fr

Application gratuite, proposée par l'association des maires ruraux de France, à installer sur votre téléphone portable Android ou IOS. Vous recevrez ainsi instantanément les dernières actualités, les alertes, etc.

AFFICHAGES OFFICIELS

Affichage des documents officiels (listes de délibérations, avis de séances, arrêtés municipaux, analyse de l'eau...) dans les vitrines d'affichage situées sur le mur de l'enceinte de l'école (face à la Mairie).

Les 4 autres panneaux d'affichage, installés sur l'ensemble de la commune, contiennent également d'autres informations complémentaires.

JOURNAL COMMUNAL ANNUEL

L'édition annuelle du bulletin municipal, format papier, vous récapitule les diverses informations communales réalisées durant l'année écoulée (travaux, fêtes et cérémonies, etc...) et les projets à venir.

SMS

Événements inattendus et imprévisibles (Ex : coupures d'eau ou d'électricité, alerte vigilance météo...), uniquement pour les foyers ayant donné leurs autorisations.

CONTACT MAIRE

Prendre rendez-vous avec votre Maire au 0546849288 ou à mairie@moeze.fr

LES AIDES DU CCAS DE MOËZE

Souhaitant apporter son aide aux personnes se trouvant dans une situation délicate, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose plusieurs solutions financières exceptionnelles, aux habitants du village concernés par certaines problématiques.

- un **prêt remboursable** pour aider les personnes se trouvant dans une situation financière difficile (difficulté à régler une facture par exemple). Un budget global annuel de 2 000 euros a été ouvert pour satisfaire les éventuelles demandes.

- Des crédits à hauteur de 300 euros ont été débloqués pour les personnes en perte d'autonomie et/ou affectées par un handicap afin de **participer à l'achat d'une aide technique** (canne pour non-voyant, fauteuil roulant, déambulateur...). Conditions d'obtention : revenu mensuel net inférieur à 1000 euros par mois. Chaque demande devra être déposée en mairie, avec pièces justificatives (ex : facture acquittée). Le montant maximum versé est de 50 euros par demande, permettant ainsi à 6 personnes par an de bénéficier de cette aide.

RECENSEMENT DÈS L'ÂGE DE 16 ANS

Tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile **dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire**. Une attestation de recensement leur sera délivrée à conserver précieusement puisqu'elle sera réclamée si le jeune veut s'inscrire à des examens, des concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Pour ce faire, vous devez vous rendre en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

CONCOURS DE CALCUL MENTAL 2025 - 1^{ER} PRIX ACADEMIE DE POITIERS

Sur les 2 103 élèves de CM2 ayant participé au concours, **le jeune Ayden** domicilié à Moëze, scolarisé à Beaugeay dans notre RPI, a obtenu le **1^{er} prix du calcul mental**, diplôme remis le 19 mars 2025.

Félicitations à notre champion !



La **Mairie** vous accueille :

Lundi 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi et Jeudi 8h30-12h30

Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.

Téléphone : 05 46 84 92 88

Téléphone d'urgence (à utiliser en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie) : 06.67.61.03.19.

Mail : mairie@moeze.fr

Site internet : <https://moeze.fr>

L'**agence postale** est ouverte du lundi au samedi : de 9h à 12h (sauf le samedi à 11h30).
Téléphone : 05 46 84 92 18

Les **numéros d'urgence** :

Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04 (ou le 17)

Pompiers : 18

Depuis un téléphone portable, composez le 112.

SAMU : 15